



1^{er} RALLYE VHC « 24 DORDOGNE PERIGORD » 27 ET 28 août 2016

Règlement particulier RALLYE 24 VHC 2016



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Parution du règlement et Ouverture des engagements : **Vendredi 1 juillet**

Clôture des engagements : **Mardi 16 août - minuit**

Parution du road-book : **Dimanche 21 août au Bar du Centre, Rue du Docteur Pierre Millet à Saint Pardoux la Rivière (24)**

Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 21 août de 9h00 à 19h00 et Samedi 27 août de 8h00 à 14h30**

Vérification des documents et des voitures : **Samedi 27 août de 14h45 à 20h00 Salle Polyvalente de Saint Pardoux la Rivière (24) (Route de Miallet)**

Heure de mise en place du parc de départ : **Samedi 27 août à partir de 15h15**

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : **Samedi 27 août à 17 heures, Mairie de Saint Pardoux la Rivière (24)**

Publication des équipages admis au départ : **Samedi 27 août à 20h30 au PC Course, mairie de Saint Pardoux la Rivière (24)**

Publication des heures et ordres de départ : **Samedi 27 août à 20h30 au PC Course, mairie de Saint Pardoux la Rivière (24)**

Départ du rallye : **Parc fermé, Place Henri Brives, Saint Pardoux la Rivière (24) le Dimanche 28 août à 8h (1ère voiture)**

Arrivée du rallye : **Parc fermé, Place Henri Brives, Saint Pardoux la Rivière (24) le Dimanche 28 août à partir de 14h04 (1ère voiture)**

Vérifications finales : **Atelier Transports Gauthier Route de Thiviers 24470 Saint Pardoux la Rivière (24)**

Publication des résultats du rallye : **Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé. Il sera affiché sur le tableau d'affichage du Parc fermé et au PC Course, à la Mairie de Saint Pardoux la Rivière (24)**

Parc de stationnement des remorques : **Parking du stade, route de la Noujarède à Saint Pardoux la Rivière (24)**

Remise des prix : **Dimanche 28 août à la Halle de la place Henri Brives de Saint Pardoux la Rivière (24) à partir de 16h30**

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des 4 Couleurs, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Dordogne Périgord par son Comité d'organisation en qualité d'organisateur technique, organisent les 27 et 28 août 2016 le **1^{er} Rallye VHC 24 Dordogne Périgord**.

Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine-Guyane **PO N°31** et a reçu l'agrément d'organisation **FFSA N° 610** en date du 16 juin 2016

Organisateur administratif :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES 4 COULEURS

41, Rue du Barry
24290 MONTIGNAC

Comité d'organisation :

Président : Eric Gauthier Lapeyre 24420 ANTONNE ET TRIGONANT

Membres : Paul Gauthier, Michel Duché, Claude Lemblé, Christophe Couttier, Patrick Girardeau, Gérard Savoye, Yves Lurgo, Jean-Pierre Chabassier

Secrétariat du Rallye :

Jusqu'au 25 août au soir :

Ecurie Dordogne-Périgord - Mme Hélène DERIAUX
3 rue Emile Victor Duval - 24660 COULOUNIEIX
Téléphone : 06.82.01.56.77
Mail : helene.ecuriedordogne24@gmail.com

A partir du 26 août de 9h à 21h :

Parc Fermé Départ et Parc de regroupement (26/8 et 28/8)
ou Salle Polyvalente (27/8)

Mme Hélène DERIAUX
Téléphone : 06.82.01.56.77

Organisateur Technique :

Ecurie Dordogne Périgord – Moulin de la Rebière – 24470 ST Pardoux La Rivière

Comité d'organisation du Rallye 24 présidé par Eric Gauthier

1.1. OFFICIELS

Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Code ASA	N° LICENCE	CODE Licence
Monsieur COMBE Robert (Président)	1006	11108	EICS
Madame FOURCADE Annie	1006	15323	EICS
Monsieur PINA Ludo	1004	180115	EICS
Directeur de Course			
Monsieur DUCROCQ Frédéric	1004	19399	EIDCR
Directeurs de Course Adjoints PC			
Monsieur POINOT Jacques	1001	5558	EIDCR
Monsieur ORILLAC Patrick	1004	14992	EIDCR
Directeurs de Course ES			
Monsieur RAINAUD Christian	1101	6150	EIDCR
Monsieur RIBIERRE Serge	1708	17315	EIDCR
Directeurs de Course Voiture Tricolore			
Monsieur DANIEL Philippe	1004	50805	EIDCR
Voiture Damier			
Monsieur PERRIER Jean-Pierre	1009	21244	EICS
Médecin Chef			
Docteur ANDLAUER Michel			
Médecin			
Docteur GILARDIE Alain			
Commissaires Techniques			
Monsieur BRUN Michel (Responsable)	1006	52526	EICTA
Monsieur FOURCADE Alex	1006	28760	EICTA
Monsieur PINA Claude	1004	13191	EICTB
Monsieur BRIGAUD Jean-Claude	1117	13558	EICTA
Monsieur KRUGER Guillaume	1708	183231	EICTC
Chargés des Relations concurrents			
Monsieur FOURCADE Jean-françois	1006	8460	EICS
Madame RENON Eliane	1708	57918	EICS
Chargé des Relations avec la presse			
Monsieur COEFFE Gérard	1799	149554	NATIO MEDIA
Chronométrateurs			
Monsieur LAPOUGE Laurent	1101	13530	EICCR
Madame BARDOT Elodie	0914	224925	EICCR
Madame ZONTA Christiane	1003	45048	EICB
Madame BONNEVILLE Danièle	0904	15301	EICCR
Classements Informatiques PC			
Madame BOUGEOIS Monique	1004	132559	EIEB
Moyens Radio VHF			
Monsieur BRAUN Jacques	1004	196195	EICCR

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye seront déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2. ELIGIBILITE

Le Rallye 24 Dordogne Périgord compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VH 2016
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile d'Aquitaine-Guyane 2016

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Samedi 27 août de 14h45 à 19h45 à : Salle Polyvalente de Saint Pardoux (Route de Miallet)
Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 27 août de 15h00 à 20h00, Salle Polyvalente de Saint Pardoux (Route de Miallet)

Sur la demande d'engagement, pour des raisons d'organisation, il sera demandé aux équipages, de préciser s'ils seront présents aux vérifications administratives et techniques le samedi pour 14h45, pour 17h00 ou pour 19h00.

Les vérifications finales seront effectuées :
Atelier des Transports Gauthier - Route de Thiviers - 24470 Saint Pardoux la Rivière
Tarif horaire de la main d'œuvre: 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5p - Toute personne qui désire participer au rallye 24 Dordogne Périgord doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le Mardi 16 août 2016 minuit à : Ecurie Dordogne Périgord – Mme Hélène DERIAUX
3 rue Emile Victor Duval 24660 COULOUNIEIX

3.1.10p - Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures VHC maximum.

3.1.11p - Les droits d'engagement sont :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 235 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 470 €

▪ **pour les équipages s'engageant avant le mercredi 10 août 2016 cachet de la Poste faisant foi (tarif spécial fait par l'organisateur) : 200 €**

3.1.12p - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et de la photocopie de la première page du PTH.

3.2.9p - **Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales**

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le Point Stop est accordée.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées FIA/FFSA, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe K et J en vigueur, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1 titulaires d'un passeport technique historique (PTH/PTN) conformes aux règles spécifiques rallye VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1947 à 1990) et les voitures de la période J2 avec PTH FIA ou FFSA (1985 à 1990).

(Sous réserve d'évolution de la réglementation FFSA 2016, pour les rallyes VHC).

4.3p - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone d'assistance à Saint Pardoux la Rivière délimités par un CH d'entrée et un CH de sortie.

4.3.2.1p- Vitesse

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser **30 km/h**, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs. Merci de respecter cette limitation.

4.3.2.3p - Zone d'Assistance

Dans la zone d'assistance les concurrents doivent obligatoirement :

- tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent la zone d'assistance.

Le piquetage est interdit sur la partie goudronnée de la zone d'assistance.

Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6p - IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

6.1. DESCRIPTION

Le 19^{ème} Rallye Régional 24 Dordogne Périgord représente un parcours de 97,350 km.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,850 Km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 de St Pardoux la Rivière 8 kms

ES 2-4-6 de Milhac de Nontron 4,950kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Il n'y aura pas de reclassement (Normal car 1 seule étape)

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du Dimanche 21 août à l'adresse indiquée sur l'accusé de réception de l'engagement :

Au Bar du Centre, Rue du Docteur Pierre Millet à Saint Pardoux la Rivière (24)

Les reconnaissances auront lieu les Dimanche 21 août de 9 heures à 19 heures et Samedi 27 août de 8h00 à 14h30 **uniquement**.

6.2.1. : Nombre de passages

Le nombre de passage est limité à **3 par E.S maximum, des contrôles seront effectués.**

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou blocage en cours d'épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » et un **numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare brise sera distribué en même temps que le ROAD BOOK.

6.2.2. : Véhicule

Véhicule de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road-book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avvertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.6p : Equipages

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite préalablement auprès de l'organisateur du rallye.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange « Commissaire »
- Chef de poste : Chasuble orange barrée « Chef de poste »

ARTICLE 8 : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 : PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 28 août à partir de 16h30 à la Halle de la place Henri Brives de Saint Pardoux la Rivière.

Des coupes récompenseront les 3 premiers au scratch et les premiers de groupe.

Chaque équipage classé repartira avec un lot souvenir.

Les commissaires de route seront récompensés par des lots et coupes tirées au sort.

Lors de la remise des prix, un tirage au sort attribuera un engagement gratuit pour l'édition du Rallye 24 VHC 2017. Il sera déterminé de la façon suivante :

-1 engagement offert pour un équipage partant du rallye, mais présent à la remise des prix, qu'il est abandonné ou terminé.

Donc présence obligatoire pour être tirés au Sort - MERCI